

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 10  
Nbre de présents : 6  
Nbre de représenté(s) : 3  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1

Date de convocation : 13/04/2018  
Date d'affichage : 18/04/2018

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 17 avril 2018**

Le dix-sept avril deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves  
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

**Etaient représentés** : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à Marc SALOME) - Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à Yves CARON) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

**Etait absente** : Mme CADET Vinciane

M. Jacky WALLET est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Devis pour l'assainissement de l'école**

Monsieur le Maire rappelle la campagne de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif menée par la commune auprès des administrés concernés. La commune doit également se mettre aux normes concernant l'école communale.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Yves CARON qui soumet aux membres présents deux devis comprenant la mise aux conformités de l'assainissement des deux classes, l'abattage des arbres et la réfection des enrobés dans la cour de l'école :

- L'entreprise Tony Brunel : 28 095,00 € TTC
- L'entreprise Delavenne : 26 432,40 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société Brunel pour un montant total de 28 095,00 € TTC pour les travaux d'assainissement à l'école communale et autorise le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Frédéric BINET